République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

Le 11 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 5 juin 2020, s'est assemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS: : M.Thevenot, Mme Krawezyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM.Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, M. Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION: M. David CORCEIRO

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES:

SECRETAIRE: M. Christian DACHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200611-DEL2020061101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020 Affichage : 16/06/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale;

VU le tableau des effectifs.

CONSIDERANT que, suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet accomplissant les missions d'agent spécialisé des écoles maternelles, il convient de créer un poste sur chacun des grades du cadre d'emplois d'agent spécialisé des écoles maternelles afin d'élargir les possibilités de recrutement..

CONSIDERANT l'augmentation conséquente des dossiers juridiques à traiter et de la gestion préventive d'éventuels contentieux, il convient de recruter un agent relevant du grade d'attaché pour renforcer le service juridique – marchés,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré.

A l'unanimité.

APPROUVE la création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet, d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet et d'un poste d'attaché à temps complet, ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOPTE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle
Sociale	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe à temps complet Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe à temps complet	4	5
Administrative	Attaché à temps complet	11	12

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

> e Maire. Vice-président delég é du Conseil départemental,

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

1 6 JUIN 2020

Affiché et/ou notifié le : 1 6 JUIN 2020

1 6 JUIN 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.